

Note aux rédactions

Doublement de la RD 70 Création d'un second giratoire et doublement de la voie Commune de Petite-Forêt

A compter du vendredi 26 mars 2021, le Département du Nord poursuivra la 1^{ère} phase des travaux de doublement de la RD70, sur la commune de Petite-Forêt. Ceux-ci consisteront à créer un nouveau giratoire à l'Est de l'A23 et à modifier la configuration de l'accès au centre commercial.

Pour permettre la réalisation de cette nouvelle phase, des travaux préparatoires sont en cours depuis le lundi 15 mars dernier comprenant notamment le démontage du terre-plein central de la RD70 pour ramener la circulation au centre de l'emprise disponible.

Les travaux concessionnaires seront également engagés dès le lundi 29 mars prochain.

Organisation des travaux

Du vendredi 26 mars au vendredi 25 juin 2021

- Fermeture partielle de la rue Boussingault

Afin de libérer l'emprise nécessaire à la construction du nouveau giratoire situé à l'Est de l'autoroute A23 (giratoire G1), **l'accès au centre commercial pour les usagers en provenance de Raismes sera fermé par la rue Boussingault.**

L'accès au centre commercial sera possible par la rue Evariste Galois, ou via un demi-tour au droit du nouveau giratoire créé à l'ouest de l'autoroute A23 (giratoire G0) afin d'y accéder par l'accès en provenance de Petite-Forêt.

Le sens de circulation permettant de sortir du centre commercial en direction de l'A23 (direction Lille ou Valenciennes) sera maintenu. La voie de sortie en direction de Raismes sera fermée : les véhicules seront invités à se diriger vers Petite-Forêt et à faire demi-tour au droit du nouveau giratoire (G0).

- Maintien de la circulation sur la RD70 dans les 2 sens de circulation

Durant les travaux, **la circulation sera maintenue dans les 2 sens sur la RD70.** Des restrictions seront toutefois mises en place afin de ramener la circulation dans la partie centrale de l'emprise et ainsi permettre l'intervention des concessionnaires dès le lundi 29 mars.

Montant total des travaux de cette 1^{ère} phase

5 772 760 euros TTC répartis ainsi :

- 1 772 760 euros TTC financés par le Département du Nord,
- 2 000 000 euros HT par la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- 2 000 000 euros TTC par les sociétés Auchan- Ceetrus.

Mise en place de clauses d'insertion

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion. Ce sont plus de 1400 heures d'insertion qui sont prévues dans le cadre de cette 1^{ère} phase de travaux.

Le projet de doublement de la RD70

Le projet d'aménagement de la RD70 a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 7 novembre 2019.

Ce projet vise à aménager, en boulevard urbain à 2x2 voies, la section de la RD70 située entre l'échangeur n°7 de l'autoroute A 23 à Petite-Forêt et l'amorce du futur contournement nord de Valenciennes au niveau de la rue Henri Durre à Raismes.

Il comprend également l'aménagement de l'échangeur n°7 avec l'autoroute A23 et des modifications de la desserte du centre commercial avec notamment la création de deux nouveaux giratoires.

Il s'agit ainsi de :

- Structurer le réseau routier et améliorer les conditions de circulation en proposant une liaison efficace entre l'autoroute A23 et le futur contournement nord de Valenciennes,
- Accompagner le développement économique du secteur en améliorant la desserte des zones d'activités,
- Améliorer l'intégration des autres modes de déplacement (piétons, cyclistes, bus) sur la RD70.